



**République Française**  
**Département de la Charente-Maritime**  
**Vals de Saintonge Communauté**

Envoyé en préfecture le 06/02/2025

Reçu en préfecture le 06/02/2025

Publié le 06/02/2025

ID : 017-200041689-20250203-CC2025\_002-DE



**Conseil Communautaire du 3 février 2025**

**Objet : Modification de l'intérêt communautaire**

**Numéro de délibération : CC2025\_002**

L'an deux mille vingt cinq, le trois février, le Conseil Communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 27 janvier 2025, s'est réuni en séance plénière à Salle de l'Alliance à Essouvert sous la présidence de M. Jean-Claude GODINEAU, Président de Vals de Saintonge Communauté.

**Délégués présents :**

Francis BOIZUMAUT, Eric POISBELAUD, Christian FERRU, Daniel LAGARDE, Charles BELLAUD, Jean-Claude CAILLAULT, Gilles VENNER, Hubert COUPEZ, Annie POINOT-RIVIERE, Alain MEGE, Pierre ARNAUD, Jean-Luc DUGUY, Christine VERNON, Alain BELLU, Bernard GOURSAUD, Didier COSSET, Germain HENNION, Danièle PERAUD, Marie-Claude GIOVANNINI, Jean-Claude ALLEIN, Philippe HARMEGNIES, Jean-Michel GAUTIER, Jacques TROUVAT, Henri AUGER, Dominique BERNAZEAU, Jocelyne RE, Pascal SAGY, Emmanuelle CAIVEAU, Michel LAVILLE, Thierry GOUJEAUD, Olivier FOUCHE, Vincent GINDRAU, Jacky RAUD, Alain VILLENEUVE, Michel PELLETIER, Michel GARNIER, Annie PIAUGEARD, Marie-Christine PINEAU, Maurice PERRIER, Daniel DARDILLAT, Michel FILLEUL, Sylvain MARCHAL, Gérard BIELKA, Jean-Michel MANCEAU, Annie HILLAIRET, Pierre DENECHERE, Patrick BOUILLON, Bruno MAPAL, Dominique SEYFRIED, Maurice PINEAU, Didier BASCLE, Corinne ETOURNEAU, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Catherine BAUBRI, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Frédéric EMARD, Renée BONNEAU, Annie PEROCHON, Sylvie POUILLET, Jean-Michel PIOLOT, Dominique GUILLON, François PINEAU, Michel LALAIZON, Jean-Claude GODINEAU, Daniel LEMRAY, Paulette MARCOUILLER, Sylviane DORNAT, Sylvain ALBRECHT, Jacques GOGUET, Laurent BOUILLE, François BOURGEOIS, Didier DAUNIZEAU, Fabrice RENAUD, Julien GOURRAUD, Marie-José TRICHET, Bastien CHAPACOU, Didier MARTIN

**Absents excusés ayant donné procuration :**

Jacques BARON donne pouvoir à Thierry GOUJEAUD  
Serge BERNET donne pouvoir à Gilles VENNER  
Frédéric BRUNETEAU donne pouvoir à Julien GOURRAUD  
Roseline GICQUEL donne pouvoir à Marie-José TRICHET  
Christian GRATEREAU donne pouvoir à Bernard GOURSAUD  
Monique CHEMINADE donne pouvoir à Sylvain MARCHAL  
Dominique BOUIN donne pouvoir à Philippe HARMEGNIES  
Myriam DEBARGE donne pouvoir à Catherine BAUBRI  
Matthieu GUIHO donne pouvoir à Michel LAPORTERIE  
Philippe BARRIERE donne pouvoir à Françoise MESNARD  
Mathilde MAINGUENAUD donne pouvoir à Marylène JAUNEAU  
Anne DELAUNAY donne pouvoir à Fabien BLANCHET

**Absents :**

Fabien BRODU, Rémi LAMARE, Bruno SOGUES, Magali HIDREAU, René ESCLOUPIER, Marie-Agnès BEGEY, Philippe LACLIE, Serge MARCOUILLE, Béatrice GEAY, Stéphanie GRIMAUD, Jean-François PANIER, Roland NAZET, Gérard LAMIRAUD, Odile MEGRIER, Régis DUTHILLE,



Jean-Paul AUGUSTIN, Alain INGRAND, Jean-Mary BOISNIER, Françoise GUERET, Jean-Michel CHARPENTIER, Wilfrid HAIRIE, Patrick XICLUNA, Liliane BEGUE, Marie-Pierre LE SELLIN, Frédéric MICHEAU, Sylvie SABOUREAU, Bruno POMMIER, Valérie FLOCH-ROJOU, Thierry GIRAUD, André LECLERE, Hénoc CHAUVREAU, Pierre-Michel MARCH, Francis GUAY, Danielle PERTUS, Christelle MARCHET, Patrick REVEILLAUD, Suzanne FAVREAU, Pierre TEXIER, Francine MINEAU, Suzette MOREAU, Alain BERTIN, Brigitte DAVID, Bernard CAILLAUD, Victor GEOFFROY, Jean-Claude MARTEAU

**Secrétaire de séance :**

Annie PEROCHON

Assistaient à la séance : ROSIER Renaud

GUIBERTEAU Cécilia

GENEAU David

GROLEAU Karine

HOUET Patricia

REGNAULT Pierrick

**Nombres de membres :**

En exercice : 139

Quorum : 70

Présents : 82

Votants : 94

Pouvoirs : 12

**Publication (affichage) ou notification du :**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1321-1 et L 1321-3 relatifs à l'intérêt communautaire,

Vu la loi NOTRe en date de 7 août 2015,

Vu la loi engagement et proximité n° 2019-1461 en date du 27 décembre 2019,

Vu la délibération CC2024-116 du 18 décembre 2024 relative à la modification des statuts,

Vu la délibération CC2022-040 du 21 mars 2022 relative à la précédente modification de l'intérêt communautaire,

Considérant le travail entrepris depuis l'automne 2023, relatif à l'examen des compétences et des ressources de Vals de Saintonge Communauté, et les décisions prises en séance de travail non délibérative le 8 juillet 2024 avec les membres du conseil communautaire,

## **Une modification de l'intérêt communautaire est nécessaire pour prendre en compte les changements suivants :**

### **Cessions de bâtiments ou cessions envisagées :**

Les ouvrages ci-dessous sont à sortir de l'intérêt communautaire

- Ponton de Bords : cession gracieuse au département (délibération CC2024-010 du 25 mars 2024)
- Terrain dit minigolf à Le Mung : section B n° 960-968, vendu à la commune de Saint-Savinien (délibération CC2024-101 du 3 octobre 2024 - désaffectation, déclassement et autorisation vente)
- Accueil de loisirs de Loulay (1 route de Coivert - AB n° 284) → bâtiment non utilisé pour vétusté (désaffectation, déclassement et autorisation de vente en cours)

### **Arrêt du service :**

Accueil périscolaire de Grandjean (en raison de la fermeture de l'école sous compétence communale)

### **Changement de lieu :**

ALSH à Loulay : 4 rue des écoles – 116 m<sup>2</sup> dans le bâtiment 1 de l'école (en rez-de-chaussée et 1<sup>er</sup> étage)

### **Suppression d'éléments n'ayant pas à figurer dans l'intérêt communautaire :**

Suppression des voies de raccordement des zones d'activités de La Croix-Comtesse, Bernay-Saint-Martin et La Vergne : suite à la loi NOTRe du 7 août 2015 qui consacre l'intercommunalité dans son rôle d'autorité organisatrice du développement économique local et supprime l'intérêt communautaire pour toutes zones d'activité économique (ZAE) qui relèvent uniquement de l'intercommunalité.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire, après information préalable lors du conseil communautaire du 18 décembre 2024 :

- d'approuver les modifications de l'intérêt communautaire à la majorité qualifiée des deux tiers,  
La nouvelle version de l'intérêt communautaire, annexe aux statuts, sera notifiée aux communes.
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à la majorité.

- Pour : 93
- Contre : 1
- Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Envoyé en préfecture le 06/02/2025

Reçu en préfecture le 06/02/2025

Publié le 06/02/2025

ID : 017-200041689-20250203-CC2025\_002-DE



Fait à Saint-Jean d'Angély,